Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/6048

18.11.2026

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.12576 — OLIN / HUNTSMAN)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2026/6048)

1. Le 9 novembre 2026, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Olin Corporation («Olin», États-Unis),

— Huntsman Corporation («Huntsman», États-Unis).

Olin fusionnera, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point a), du règlement sur les concentrations, avec Huntsman.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Olin produit et distribue des produits chimiques à l'échelle mondiale par l'intermédiaire de trois divisions commerciales, à savoir i) Chlor-Alkali Products and Vinyls, ii) Epoxy et iii) Winchester (un fournisseur de munitions de tir sportif),

— Huntsman est un fabricant et distributeur mondial de produits chimiques organiques diversifiés qui est présent dans trois secteurs d'activité, à savoir i) les polyuréthanes, ii) les produits de performance et iii) les matériaux de pointe. Cette dernière activité comprend la production et la fourniture de résines époxydes avancées sur le plan technologique, utilisées dans divers secteurs industriels.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.12576 — OLIN / HUNTSMAN

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).